

## REALISATION DU DOCUMENT UNIQUE ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS (DUERP)

AMELIORER LA POLITIQUE DE PREVENTION DE VOTRE ENTREPRISE

### // APTITUDE EN QUELQUES MOTS

Aptitude est un cabinet et organisme de formation, filiale du Groupe MEDIPRO, spécialisé dans l'accompagnement des entreprises et des collectivités dans le développement de leur politique de prévention des risques.

Depuis 2005, une équipe pluridisciplinaire certifiée et expérimentée, vous conseille dans **une démarche globale basée sur l'étude du travail réel et sur l'analyse des enjeux liés à la qualité de vie et aux conditions de travail (QVCT)**.

« Partagez avec nous une vision optimiste de la prévention ! »

### // POURQUOI EVALUER LES RISQUES PROFESSIONNELS

Le Document Unique d'Évaluation des Risques Professionnels est **une obligation légale pour toutes les entreprises à partir de 1 salarié** (Article R4121-1 du Code du travail). Il permet :

- ✦ D'identifier et d'analyser les risques professionnels
- ✦ De mettre en place des actions de prévention adaptées
- ✦ De réduire les accidents du travail et les maladies professionnelles
- ✦ D'améliorer la sécurité et le bien-être des salariés
- ✦ De se conformer à la réglementation et d'éviter des sanctions

### // UN ACCOMPAGNEMENT SUR MESURE

#### 1. **CADRER** : mobiliser les différents acteurs

- ✓ Présentation des obligations légales et des enjeux
- ✓ Identification des spécificités de l'entreprise
- ✓ Constitution de groupe(s) de travail interne et/ou d'un comité de pilotage

#### 2. **IDENTIFIER ET EVALUER LES RISQUES** :

- ✓ Analyse des situations de travail réelles et recueil des données
- ✓ Identification des dangers et des risques associés
- ✓ Priorisation des risques selon leur niveau de gravité et de probabilité

#### 3. **DEFINIR UN PLAN D' ACTIONS**

- ✓ Proposition de mesures de prévention adaptées
- ✓ Intégration des actions dans une stratégie de prévention
- ✓ Validation des actions avec les acteurs internes

#### 4. **PERENNISER** : autonomiser l'entreprise dans le suivi de la démarche

- ✓ Rédaction du document unique selon les exigences réglementaires
- ✓ Mise à disposition d'un format personnalisé et opérationnel
- ✓ Présentation aux parties prenantes de l'entreprise